

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la
Communauté en exercice :**

44

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 30 mars 2022
Convocation faite
Le 16 mars 2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt-deux mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Lilliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Bernard BŒUF (représentant M. Philippe RAVIDAT), Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{mes} Virginie ROGISSART (représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M. Paul-Edouard LETISSIER (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), M^{me} Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), M. Philippe RAVIDAT (représenté par M. Bernard BŒUF), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBERCQ), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{mes} Lisbeth DE BARROS, Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Richard CHRISMENT, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-03-054 Informations du Président sur ses actes dans le cadre de ses délégations : état d'avancement de la procédure PARAGONA

Le Président donne au Conseil l'information suivante :

La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse a signé en décembre 2015, pour une durée de trois ans, un Contrat Local de Santé (CLS). Quatre enjeux prioritaires ont été définis dont un enjeu « *Sécuriser l'offre de soins de premier recours* ».

Au regard du CLS, des dispositifs existants et nouveaux ont été mis en place mais n'ont pas permis de satisfaire totalement l'augmentation du nombre d'installations sur le territoire de médecins généralistes et/ou spécialistes.

Afin d'asseoir la priorité de la Communauté en matière de santé et de sécurisation de l'offre de soins de premier et second recours, un appel d'offres a été ouvert pour le choix d'un cabinet qui assurera la mission de recrutement de médecins généralistes et spécialistes, en vue de leur installation sur le territoire. Le choix s'est porté sur le cabinet PARAGONA, spécialisé dans ce domaine depuis plus de 25 ans.

Concernant l'avancement du recrutement via PARAGONA :

Le marché qui lie la CCARM et la société PARAGONA a été notifié le 20 décembre 2018 pour un démarrage de la démarche le 23 janvier 2019 et un lancement du recrutement en juillet 2019.

Le recrutement porte sur 10 médecins généralistes. Ces derniers sont sélectionnés dans un vivier de candidatures proposé par PARAGONA mais le choix final est fait par la Communauté.

PARAGONA est un cabinet de recrutement étranger dont le siège est basé en Pologne. Il a presque 20 ans d'expérience dans ce domaine et se positionne comme le leader sur ce marché. Tous les candidats disposeront des diplômes de médecine requis qui auront été validés par le Conseil de l'Ordre des Médecins des Ardennes. Lorsqu'ils arriveront sur le territoire, ils seront déjà inscrits au tableau de l'Ordre des Médecins.

Le préalable nécessaire au recrutement de ces médecins est de disposer de locaux pouvant les accueillir et de leur proposer un accueil personnalisé sur le territoire. Le Guichet Unique d'Installation Santé a été créé dans cette optique afin de pouvoir trouver un logement au médecin qui s'installe, de faciliter l'inscription de ses enfants dans les écoles ou encore de trouver un emploi au conjoint ou à la conjointe.

La répartition des médecins sur le territoire :

Les médecins recrutés ont la liberté de s'installer où ils le souhaitent. Toutefois, il a semblé nécessaire d'indiquer à PARAGONA une répartition territoriale prévisionnelle afin d'orienter les médecins recrutés vers les endroits en forte tension.

Le cabinet PARAGONA devait, initialement, recruter deux contingents de 5 médecins.

Pour le premier contingent :

2 médecins à GIVET

2 médecins à REVIN

1 médecin à AUBRIVES

Pour le second contingent :

1 médecin à GIVET

1 médecin à REVIN

1 médecin à FUMAY

1 médecin à HAYBES

1 médecin à CHOOZ

En 2019, la Mairie de VIREUX-MOLHAIN, qui ne comptait plus qu'un médecin, avait, entre temps, fait une demande pour accueillir, également, un médecin.

En octobre 2019, 4 dossiers ont été présentés. Ces 4 médecins ont été reçus par un jury de recrutement, composé d'élus de la Communauté.

À la suite de ce jury, 3 promesses d'engagement ont été signées. Toutefois, 1 des 3 médecins a rompu cet engagement désireux de poursuivre son activité au sein de l'armée. Un second a mis de côté son projet d'installation, pour le moment, suite à des problèmes d'ordre personnel.

Seul le **Docteur Flavius POPA**, médecin roumain, qui souhaite s'installer à REVIN, a envoyé son dossier d'inscription à l'ordre en juillet 2020.

Après de nombreux mois d'attente, le Docteur POPA a reçu l'aval du Conseil de l'Ordre des Médecins des Ardennes. Le Docteur POPA a, ainsi, réalisé son entretien en français avec le Docteur MATYJASIK, membre du Conseil de l'Ordre.

Le courrier relatant le projet d'installation du Docteur POPA, élément ultime pour valider son inscription, a été transmis à l'ordre le 03 mars dernier.

L'inscription définitive du Docteur POPA à l'Ordre des Médecins des Ardennes devrait être effective sous peu.

La préparation de son arrivée sur la commune de REVIN est en cours (logement – véhicule, ...).

Le Docteur POPA intégrera le cabinet médical 4bis, rue du Général de Gaulle à REVIN. Il travaillera au côté du Docteur DANZI et de Philippe PAY, kinésithérapeute et propriétaire des lieux.

Le Docteur POPA a souhaité réaliser une période d'intégration. Ainsi, l'hôpital de FUMAY a répondu favorablement à la demande de la Communauté en proposant un contrat au Docteur POPA afin de réaliser une période d'intégration d'un mois ½ repartit comme suit :

- 1 mois à temps plein, auprès du Docteur IGLESIAS à l'Hôpital de FUMAY,
- 1 mois à mi-temps auprès du Docteur IGLESIAS à l'Hôpital de FUMAY et 1 mi-temps au sein du cabinet médical,
- Puis temps plein au sein de son cabinet médical.

Cette période permettra au Docteur POPA sa parfaite intégration au sein du système de santé français.

4 nouveaux médecins retenus par la société PARAGONA avaient participé à un jury de recrutement en visioconférence en septembre et en novembre 2020.

Suite à cet entretien, 3 médecins avaient signé une promesse d'engagement :

- Docteur Rachel CRAWFORD, Ecossaise
- Docteur Esquilabre MICHELET, Haïtien mais exerce en Espagne
- Docteur Ceryl DIAZ-HERNANDEZ, Espagnole

Ces 3 médecins avaient envoyé leur dossier à l'Ordre des Médecins des Ardennes en mars 2021.

Concernant la formation en français : Les Docteurs DIAZ et CRAWFORD avaient, également, réalisé leur cursus au sein du campus PARAGONA.

Le docteur MORTELLARO leur avait assuré une formation de 3 demi-journées, en visioconférence, en juin 2021, sur le système de santé français comme il l'avait déjà fait pour le docteur POPA.

Après de longs mois d'attente, le Conseil de l'Ordre a, finalement, annoncé à ces 3 médecins que leurs dossiers n'étaient pas valides en l'état et qu'une procédure supplémentaire était nécessaire étant donné leurs statuts.

Au vu de la complexité de la nouvelle procédure et des délais annoncés, les médecins ont souhaité se retirer du programme.

Un nouveau médecin s'est, dernièrement, fait connaître auprès de PARAGONA, le Docteur PENNAROCHA.

Le Docteur PENNAROCHA est espagnole et souhaiterait travailler en collaboration avec un médecin du territoire.

Le docteur Byron OWINO, médecin généraliste à VIREUX-WALLERAND, a répondu favorablement à cette demande. La préparation du dossier est en cours.

Suite à la crise sanitaire et aux différentes difficultés administratives relatives à l'inscription à l'Ordre des Médecins, la mise en place des deux phases de recrutement s'était révélée impossible.

Vu les récentes difficultés rencontrées avec les inscriptions des médecins par l'Ordre, la société PARAGONA a décidé de ne plus recruter de médecins pour la CCARM et ainsi de rompre le marché en cours, même s'ils finaliseront, toutefois, la procédure pour les 2 médecins ayant une inscription en cours.

États des lieux des médecins sur notre territoire à ce jour :

GIVET : Dr VERHELST – LAGNIER – MATYJASIK - EL MELALI – DELIENCOURT
⇒ 5 Médecins

FUMAY : Dr SACREZ – DEBAISIEUX
⇒ 2 Médecins

HAYBES : Dr GOFFE-DUPRIEZ
⇒ 1 Médecin

VIREUX-MOHAIN : DR DUBOIS -DR LANDAU (+Dr LEROY)
⇒ 2 Médecins

VIREUX-WALLERAND : Dr OWINO
⇒ 1 Médecin

REVIN : DR DANZI – VEN DEN BERGH – GENA
⇒ 3 Médecins

À venir : Dr POPA

⇒ 14 médecins sur le territoire pour 28 000 hab. (1 pour 2 000 habitants)

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

*** donne acte au Président de cette information.**

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

